



Arrondissement
de Torcy

Canton de
Pontault-Combault

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 24 novembre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice	:	39
Présents	:	29
Excusés	:	7
Non excusés	:	3

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT QUATRE NOVEMBRE, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 18 novembre 2025 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. GHOZELANE - Mme SHORT FERJULE - M. OUMARI - Mme PHONGPRIXA - M. TASD'HOMME - Mme PIOT - M. BECQUART - Mme DANY - M. HOUDEMOND - Mme GINEYS - M. ROUSSEAU - Maires adjoints

M. TABUY - Mme DEMARIA - Mme LA SPINA - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ALCAZAR - Mme FERNANDES - Mme DE ALMEIDA LACERDA - Mme COQUERELLE - Mme CHAULIAGUET - M. BACHELEY - Mme VENTURINI - M. FRISSON - M. SITA - Mme ANANTHARAJAH - Mme HEUCLIN - M. DUMONT - M. JACQUOT - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme PERRIER - M. FOUBERT - Mme TCHOULA NJIA - Mme TOUPANCE - M. LARGIER - M. RIBOLLA . M. NOVAIS.

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : M. NZIMBU - M. BOURDELET - M. LEBOUCHER.

POUVOIRS :

Mme PERRIER	à	M. GHOZELANE
M. FOUBERT	à	Mme PHONGPRIXA
Mme TCHOULA NJIA	à	Mme SHORT FERJULE
Mme TOUPANCE	à	Mme HEUCLIN
M. LARGIER	à	M. DUMONT
M. RIBOLLA	à	M. TASD'HOMME

SECRETAIRE DE SEANCE : Sofiane GHOZELANE

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

N°2025_11_24-18

Ref : Direction de l'Aménagement et du Développement Durables

Objet: Contractualisation avec l'éco-organisme Ecosystem pour la reprise des piles et accumulateurs portables collectés en mélange à la mairie

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'environnement, et notamment les articles L 541-2, R 541-7 à R 541-11, R 541-45 et R 543-124 à R 543-134,

VU la directive n°2006/66/CE du 6 septembre 2006 modifiée relative aux piles ainsi qu'aux déchets de piles et d'accumulateurs et abrogeant la directive 91/157/CEE,

VU le décret n°2009-1139 du 22 septembre 2009 relatif à la mise sur le marché des piles et accumulateurs et à l'élimination des piles et accumulateurs usagés et modifiant le Code de l'environnement (dispositions réglementaires), JO du 24 septembre 2009,

VU l'arrêté du 9 novembre 2009 modifié relatif au transit, au regroupement, au tri et au traitement des piles et accumulateurs usagés prévus à l'article R 543-131 du chapitre III du titre IV du livre V de la partie réglementaire du Code de l'environnement,

VU le projet de contrat ci-annexé,

CONSIDERANT la démarche d'éco-administration mise en place et l'organisation de la collecte des piles au sein des services municipaux,

CONSIDERANT la volonté de la municipalité d'élargir la collecte des piles et accumulateurs portables aux administrés,

CONSIDERANT qu'Ecosystem est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics depuis le 15 novembre 2006 (renouvellement d'agrément pour 6 ans en août 2025) pour la prise en charge de la gestion des déchets de piles et accumulateurs portables usagés ; que dans le cadre de son agrément, Ecosystem organise un enlèvement gratuit avec garantie de traitement des lots de piles et accumulateurs en mélange, repris auprès des utilisateurs dans le cadre de ses obligations réglementaires,

CONSIDERANT qu'Ecosystem est la fusion d'Ecosystem et Corepile depuis le 31 juillet 2025,

CONSIDERANT que pour bénéficier de cet enlèvement, la commune a la possibilité de contractualiser avec Ecosystem (Corepile) afin de devenir point de collecte.

CONSIDERANT l'avis de la commission aménagement / travaux du 13 novembre 2025,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

APPROUVE les termes de la convention ci-jointe entre la commune et la société éco-organisme Ecosystem,

AUTORISE le maire à signer le contrat ci-annexé, ses avenants éventuels et toutes les pièces afférentes nécessaires à la bonne mise en œuvre de ce contrat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20251127-2025_11_24_18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2025

Publication : 28/11/2025



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 1 décembre 2025

Gilles BORD

Le Maire de Pontault-Combault